



ARRETE MUNICIPAL N° 89/2026

**réglementant le stationnement et la circulation
12 route de Saasenheim**

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-8 et R.417-10 ;

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de rénovation d'un branchement d'eau potable (AEP) situé au **12 route de Saasenheim**, à la suite d'une rupture de branchement signalée par l'abonnée, du **22 au 25 septembre 2026**.

Considérant que, pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRÊTÉ

- ARTICLE 1 :** La circulation sera alternée par feux tricolores au droit de chantier situé 12 route de Saasenheim pendant toute la durée des travaux du 22 au 25 septembre 2026 ;
- ARTICLE 2 :** La vitesse maximale autorisée au droit de chantier est fixée à 30 km/h ;
- ARTICLE 3 :** Le stationnement est interdit et considéré comme gênant au droit du chantier. Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est également interdit dans la zone concernée par les travaux ;
- ARTICLE 4 :** L'intervention des véhicules de plus de 7.5 tonnes nécessaires à la réalisation des travaux sont autorisées au droit de chantier, pendant la durée de l'intervention ;
- ARTICLE 5 :** La signalisation routière et les dispositifs nécessaires à la réglementation de la circulation seront mis en place et maintenus par la SDEA, responsable de l'intervention ;
- ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est valable du 22 au 25 septembre 2026 inclus, sous réserve de l'accord de la Collectivité européenne d'alsace (CEA) ;
- ARTICLE 7 :** M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
 - L'Unité Territoriale de Sundhouse, du SIS67 ;
 - SDEA

Fait à Sundhouse, le 10 septembre 2026

Le Maire,
Mathieu KLOTZ

*Par délégation,
l'adjoint au Maire
Michael Bergen*

